



Fenêtres sur cours 66



SNUipp-FSU 66
18, rue A. Condorcet
66000 PERPIGNAN

n° 98
supplément n°1 mai 2017

Prix Abonnement : 2 €

Bulletin trimestriel du SNU-ipp 66
imprimé par nos soins
CPPAP: 0917 S 07 528 ISSN: 1244-0051
Directeur de la publication: J.GUY
Dispensé de timbrage
PERPIGNAN Centre de Tri

Tél: 04.68.50.78.44 Fax: 04.68.50.32.31 e-mail : snu66@snuipp.fr site: www.snuipp.fr/66

SE SYNDIQUER ?

UNE VRAÏE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile



<https://adherer.snuipp.fr>

66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

« Tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser jusqu'à ce qu'il trouve des limites. »* : **Ensemble, soyons cette limite !!**

* : Montesquieu, De l'esprit des lois

édito

Non, l'école n'est pas une fiction quotidienne mais bien une réalité de terrain.

A l'heure du mouvement des personnels, de la clôture des projets d'école et des perspectives de rentrée pour les conseils des maîtres (qui peuvent générer des inquiétudes fortes) : c'est l'incertitude qui plane sur l'École de la République !

- Les rythmes : dès la rentrée et jusqu'en 2019, les maires pourront se prononcer sur les rythmes scolaires ??!! Non, ce ne sera pas sans nous, professionnels de terrain.

- 12 élèves en REP+ : avec quels moyens humains et matériels ? Rappelons-le, la Réussite de tous les élèves nécessite une baisse globale des effectifs dans toutes les classes et sur tout le territoire. En l'état, cela ne peut se faire à moyen constant autrement cela se ferait au prix du sabotage du dispositif « Plus de maîtres que de classes » (PDMQDC).

Est-il besoin de rappeler que justement ce dispositif PDMQDC, mis en place progressivement, a permis aux équipes de créer du lien autour de projets structurants et structurés au sein des équipes ?

Rythmes :

Donnez
votre avis !



A l'intérieur :

Les résultats
du premier
mouvement

(Suite de l'édito en page 2)

La **passion du métier** ne suffit pas.

Il nous faut **du temps** et **des moyens**.

l'école pour tous,
une vraie valeur.



Sommaire : 1&2 : Édito - 3 :
équipe - 4 : RdV Rectrice - 5&6 :
décla et CR CAPD - 7&8 : adhésion -
9 à 12 : mouvement

(Suite de l'édito, page 1)

Qu'en sera-t-il de nos **ORS (Obligations réglementaires de service)** ? Le SNUipp-FSU revendique que soit redonnée au conseil des maîtres toute sa place : toutes les prérogatives décisionnelles quant aux choix des projets, des heures de concertation, de l'utilisation des heures d'APC; que soit redonnée aux équipes la confiance qu'elles méritent ...

Et puis il y a le **mouvement des enseignants...** Que font les délégués du personnel du SNUipp-FSU 66 pour assurer « transparence et équité » ? Accusés de divulguer les résultats de CAPD avant le mouvement ils expliquent et s'expriment :

- Un mouvement se prépare bien en amont de la CAPD : c'est pourquoi nous mettons au service des collègues le site « e-mouvement » ou les fiches de contrôle syndical papier.

- Dans un premier temps, nous vérifions tous les barèmes ; encore cette année, nous avons décelé de nombreuses erreurs en défaveur des collègues. Informés, ils ont pu les faire rectifier auprès de l'administration dans les temps impartis, précisés dans la circulaire mouvement et relayés dans nos nombreux mails et le journal dédié au mouvement.

- Lors du groupe de travail de vérification des barèmes et vœux (le 28 avril), nous avons fait remonter les derniers problèmes dont nous avons connaissance. Phase qui s'est déroulée sans encombre...

- Puis vient le temps du mouvement à proprement dit... Les délégués du personnel du SNUipp-FSU 66 œuvrent durant 8 jours, jusque très tard le soir, sans discontinuer, pour faire toutes les chaînes du mouvement manuellement ! (709 collègues ont fait le mouvement cette année !)

- C'est CE mouvement qu'on appelle le pré-mouvement et qui est mis en ligne ; et non celui de l'administration ... (le 11 mai au soir). Il est anonyme...

- Nous n'envoyons aucun SMS avant la CAPD et aucun mail du type « bonne nouvelle tu es nommée adjointe à ... ».

A quoi sert le pré-mouvement ?

- C'est une phase de vérification supplémentaire, entre le mouvement de l'administration fait par une machine et le nôtre.

- Les collègues peuvent alors, à partir d'un code personnel, vérifier leur affectation possible et donc vérifier leur mouvement en fonction seulement des barèmes puisqu'il est anonyme.

- Si une erreur est constatée : un mail au SNUipp-FSU 66, nous vérifions. Soit le collègue a raison et nous changeons aussitôt, soit nous expliquons pourquoi il n'y a pas d'erreur.

- Nous envoyons à l'administration les erreurs que nous avons constatées au fur et à mesure.

- Il y a ensuite un groupe de travail « chaînes » (le 17 mai) pendant lequel nous comparons notre travail et celui de l'administration. Les erreurs des uns et des autres sont corrigées. Il peut arriver qu'une différence subsiste et nous nous efforçons, quand il semble qu'il y a injustice, de la faire corriger.

- En CAPD, tous les points de divergences sont abordés avec sagacité, de notre part.

- En fin de CAPD, ce sont les résultats de CAPD que le SNUipp-FSU 66 publie : c'est donc pourquoi il peut y avoir des changements par rapport à notre prémouvement !

Nos efforts ne sont pas ménagés en cette période ... et ce n'est pas fini : restent encore le mouvement des TRS, le mouvement des bilingues issus du concours (devant 3 ans) et le mouvement complémentaire.

Les délégués du personnel sont et restent à vos côtés lors de toutes les étapes de votre carrière : promotions, permutations, mouvement, accompagnement... Pour que transparence et équité ne soient pas de vains mots.

Plus nombreux, nous sommes plus forts... Pensez à vous syndiquer : c'est aussi à cela que servent nos cotisations !



Virginie Privat



#Rythmes, #ConditionsDeTravail, #ReussiteDesElevés interpellons le ministre !

Je soutiens



POUR une semaine scolaire cohérente sur 4 jours ou 4 jours et demi, **POUR** agir sur le fond : effectifs, formation, RASED, inclusion...

Face à l'isolement des collègues ... faire équipe !

Le modèle éducatif français s'est construit sur la norme 1 classe / 1 enseignant. Cette organisation a, dès son origine, centré l'enseignant sur « sa » classe, « ses » élèves, « ses » programmations, « son » budget ... Au 20ème siècle, cette norme était contre-balançée par l'existence d'une école normale structurante qui faisait prendre conscience de l'appartenance à un corps de métier. L'idée de groupe était prégnante. Par ailleurs l'existence de structures collectives (Syndicat, MGEN, MAIF mais aussi associations d'Education Populaire) dans un contexte de forte politisation a fait prévaloir le sentiment de protection... Aujourd'hui avec le règne de la société de consommation qui fait perdre le sens du collectif, avec la casse des outils communs par la mise en concurrence généralisée, la situation des enseignants (comme de l'ensemble des salariés) est fragilisée. Si l'on ajoute les méthodes de management héritées du privé, la contractualisation qui favorise les relations individualisées, on comprend mieux la souffrance au travail qui se développe comme en attestent les sollicitations exponentielles des CHSCT.



La situation dans la classe et dans l'école est également plus problématique.

- **La loi sur le Handicap de 2005**, qui a été une vraie avancée sociétale, suscite parfois des dérives qui peuvent mettre en tensions les collègues : la systématisation de l'inclusion n'est une réussite ni pour certains élèves qui nécessitent une prise en charge dans des établissements spécialisés par des personnels formés, ni pour les enseignants qui doivent parfois gérer des situations explosives.

- **L'entrée des parents dans l'école**, demandée dans certains territoires pour créer un lien indispensable avec les familles, a par endroits des conséquences fâcheuses contre lesquelles les enseignants doivent lutter au quotidien, certaines familles confondant l'école avec le supermarché.

- **La formation continue** qui permet de mutualiser avec ses pairs et d'échanger avec des formateurs a été réduite à la portion congrue.

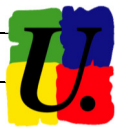
- **La suppression des RASED** met les enseignants en situation d'isolement puisqu'ils n'ont plus d'interlocuteurs privilégiés. Quant à **l'interdiction des maintiens**, cela enlève une possibilité de gestion de la difficulté scolaire (certes pas toujours efficace, loin s'en faut !) par l'enseignant(e) qui renvoie maintenant l'accompagnement vers les professionnels extérieurs à l'Education Nationale. S'il existe des métiers qui ne risquent pas de disparaître, ce sont bien les orthophonistes, les ergothérapeutes, les psychomotriciens. L'externalisation et l'« hypermédicalisation » de la difficulté scolaire doivent nous préoccuper ... Pour notre hiérarchie, la réponse est toute trouvée : il faut individualiser. Ce qu'oublie trop souvent nos inspecteurs, c'est que la différenciation est une pratique déjà bien ancrée, mais qu'elle est difficile à mettre en œuvre de manière régulière dans des classes très chargées. Par ailleurs le discours est là aussi trop souvent culpabilisant. L'organisation de notre système n'est pas interrogée, la responsabilité des enseignants qui ne savent ou ne veulent pas faire est systématiquement mise en avant !

Tout n'est certes pas négatif. La mise en place des conseils de maîtres et de cycles en 1989, l'introduction (à la marge) de postes « Plus de maîtres que de classes », revendication historique du SNUipp-FSU qui risque d'être jetée aux orties avec l'arrivée du nouveau ministre, ont contribué à travailler davantage en équipe et à sortir de cet isolement mortifère. Faire équipe, tel devrait être l'objectif de tout enseignant. Faire équipe ne signifie pas taire ses convictions ou sa liberté pédagogique, cela ne signifie en aucun cas être contraint de « se rapprocher » de collègues avec lesquels on n'a pas d'affinité. Faire équipe c'est trouver les réponses adaptées, préalablement discutées, qui permettent de ne pas se sentir seul(e) voire désarçonné(e) face à des problématiques que l'on n'a pas pu anticiper.

Faire équipe c'est également la raison d'être du syndicalisme.



Grégory Raynal, secrétaire départemental de la FSU 66



Audience avec la Rectrice : Le SNUipp-FSU reçu pendant plus de 3 heures

Les sections départementales du SNUipp-FSU de l'académie de Montpellier ont été reçues vendredi 5 mai par la Rectrice pendant plus de 3 heures. Le SNUipp-FSU a commencé par une introduction globale sur la situation de nos écoles dans lesquelles existent une réelle souffrance au travail comme en témoignent l'augmentation des congés maladie, des demandes de postes adaptés et d'allègements de service, des remontées pour faits de violence en milieu scolaire...

Nous avons réclamé plus d'attention et de confiance envers les personnels. La Rectrice a semblé attentive à notre argumentation en proposant de mettre ce sujet à l'ordre du jour des prochaines réunions avec les DASEN.

Nous avons abordé plusieurs points qui nous paraissent particulièrement importants

GESTION ACADEMIQUE : Le SNUipp-FSU a rappelé son opposition à une gestion académique que la Rectrice a voulu imposer. Le pilotage académique constitue un éloignement du terrain et ne prend pas suffisamment en compte les spécificités départementales.

Pour la Rectrice, « il s'agit d'une question d'équité ». Nous lui avons répondu que certaines décisions nient le travail réalisé par les représentants des personnels en lien avec les services départementaux qui ont pu par endroits établir des règles consensuelles.

PES : aucun échange de PES n'est accordé cette année sauf cas exceptionnel, la Rectrice considérant cette procédure inéquitable. **Pour le SNUipp-FSU 66, cette procédure devrait être maintenue dans la mesure où aucun personnel titulaire ne peut être lésé.**

Le SNUipp-FSU a fait remonter les difficultés rencontrées par les PES, à la fois considérés comme des enseignants à part entière par les élèves, les collègues de l'école et les parents mais infantilisés à l'ESPE (surcharge de travail, manque de formation en lien avec le métier). Nous avons rappelé nos revendications concernant la formation : année de stage

2/3 du temps à l'ESPE et 1/3 du temps en classe, année de T1 à mi-temps en classe et mi-temps en formation.

Concernant la titularisation, la Rectrice a rappelé que c'est elle qui décide. Elle a précisé que pour la validation c'est l'avis de l'Education Nationale qui est souverain, l'avis de l'ESPE passant en second.

CONTRACTUELS, LISTES

COMPLEMENTAIRES : Le SNUipp-FSU a rappelé sa ferme opposition au recours à des contractuels. La Rectrice a indiqué y être également défavorable (il y a pourtant des contractuels dans le 34). Elle a précisé que la liste complémentaire du CRPE 2017 est dès à présent ouverte.

CIRCULAIRES TEMPS PARTIELS : Le SNUipp-FSU a souligné que les circulaires sont incomplètes et/ou mal rédigées, comme par exemple pour le 80% sur autorisation qui n'est pas proposé dans certains départements. Nous précisons qu'avec les conditions de travail détériorées, certains collègues prennent un 80 % pour souffler et tenir. Elle nous dit qu'elle comprend et qu'elle va faire le point avec les DASEN.

Nous demandons par département des statistiques sur les demandes : droit, autorisation, hommes, femmes et sur les temps partiels accordés. Elle accepte.

LES POSTES ADAPTES : Le SNUipp-FSU a rappelé le manque criant de postes adaptés. Au jour d'aujourd'hui peu de collègues sont éligibles (groupe 1 très prioritaire seulement). Elle va revoir également les circulaires et leurs dates de parution qui sont, pour le SNUipp-FSU, trop tôt dans l'année scolaire.

PROCEDURE DEMATERIALISEE

AUTORISATION D'ABSENCE : La Rectrice a noté nos remarques et s'engage à travailler le sujet. Nous avons fait remonter, entre autres, que la demande faite au directeur de répartition possible ou pas des élèves n'est pas opportune, cette procédure n'apporte aucune simplification de tâches pour les

directeurs, les demandes sont attachées à l'identifiant du directeur alors qu'elles devraient l'être au RNE de l'école, les pièces jointes parfois à caractère confidentiel ou privé sont toujours visibles par le directeur d'école...

CAPPEI retard de la procédure : La Rectrice est consciente du problème mais a expliqué que c'est un calendrier ministériel. Nous avons souligné que l'académie a une procédure de validation du CAPPEI sur une année civile ce qui ne correspond pas à nos opérations du mouvement. (année scolaire). Elle va demander aux DASEN d'être attentifs sur ces opérations du mouvement pour les collègues qui vont partir en formation et va se pencher sur les prochaines sessions (année civile/année scolaire).

ULIS Collèges : Lors des entretiens, la Rectrice nous dit qu'il n'y a aucune priorité donnée au 1er ou 2nd degré. « L'entretien vise à trouver le personnel qui est le plus en adéquation avec le poste proposé ». Pour le Snuipp-FSU, ces entretiens sont un pas vers la déréglementation et la suppression des cadres collectifs. Le SNUipp-FSU a dénoncé le dépassement systématiquement du seuil réglementaire de 10 élèves. La rectrice en a convenu sans pour autant apporter de réponses satisfaisantes.

LES POSTES A PROFIL : le SNUipp-FSU conteste ce procédé peu transparent, nos collègues le vivent comme inéquitable et comme un choix fait trop souvent « à la tête du client ».

Un long échange a lieu, avec exemples à l'appui. Suite à notre argumentation, la Rectrice indique que ce sujet sera l'objet d'un groupe de travail dans les mois à venir....

En conclusion, la Rectrice a pris le temps, pour une fois, d'entendre et d'échanger avec le syndicat majoritaire. L'écoute a semblé attentive... nous veillerons à ce que des avancées se concrétisent, dans l'intérêt de toute la profession !

Déclaration du SNUipp-FSU 66 - CAPD du mardi 23 mai

Le nouveau Président de la République annonce déjà des mesures inacceptables comme le redéploiement des postes de plus de maîtres (PDMQDC), au profit du dédoublement des classes de CP et CE1 en Education prioritaire et la possibilité pour les maires de revenir sur l'organisation de la semaine scolaire.

Les premiers éléments de la recherche montrent des effets bénéfiques du dispositif PDMQDC sur le climat de classe et la posture d'élève et 86% des enseignants plébiscitent la mesure selon l'enquête du SNUipp-FSU publiée en janvier dernier. Le SNUipp-FSU est porteur d'une réduction d'effectifs dans l'Education Prioritaire et dans toutes les classes sur l'ensemble du territoire, pour autant il s'oppose à l'abandon du Plus de Maîtres et à tout redéploiement. Le SNUipp-FSU demande au contraire une augmentation de créations de postes de « plus de maîtres » pour permettre d'abord la généralisation du dispositif afin d'engager une baisse effective du temps de travail devant élèves.

La réforme des rythmes scolaires a dégradé les conditions de travail, désorganisé le fonctionnement des écoles et renforcé le pouvoir des municipalités. Leur laisser le choix de poursuivre ou non dans cette voie va accentuer les inégalités et une fois de plus, passer outre la parole des enseignants. Le SNUipp-FSU exige la remise à plat de la réforme, la concertation avec les acteurs de terrain que sont les enseignants et le retour à un cadrage national comme avant 2008 avec possibilités de dérogations départementales. C'est dans ce cadre que nous continuons de revendiquer le retour d'une semaine à 4 jours dans notre département. En tout état de cause, cela passe par une consultation générale des enseignants du département et une unicité départementale.

La CAPD de ce mardi 23 mai 2017 valide les résultats du mouvement.

Le SNUipp-FSU déplore les décisions de l'administration de ne pas respecter les règles

définies. En effet, les décisions prises après un entretien en raison de la vacance d'un poste de direction REP+ dépassent l'entendement. La règle, définie préalablement par l'administration, a complètement été bafouée. Les rumeurs ont été légion. Nous avons assisté aux prémices de la déréglementation chère à notre nouveau président ! Tout cela dans le silence assourdissant de l'organisation syndicale minoritaire ... mais qui ne dit mot consent.

Que dire de l'épisode de l'affectation des enseignants bilingues ? Le SNUipp-FSU était intervenu sur ce sujet lors de la dernière CAPD pour contester la règle donnant une priorité aux titulaires du concours sur les habilités bilingues. Une avancée avait été obtenue, selon laquelle « les collègues issus du concours bilingues qui doivent être affectés sur des postes bilingues pendant au moins 3 ans, ne verraient cette règle appliquée qu'au cas où il n'y aurait plus de postes vacants bilingues à leur proposer. Sans pénurie de postes bilingues vacants, il n'y aura donc que des affectations au barème sans concurrence entre titulaires du concours spécifique et habilités bilingues ». Ce revirement soudain remet en cause les possibilités d'affectations de certains collègues qui ont une forte ancienneté sur ce type de postes, et le rejet de nouveaux habilités qui iront finalement sur des postes classiques.

Le SNUipp-FSU a toujours œuvré pour que le cadre collectif soit respecté, dans l'intérêt de tous les collègues. D'autres ont une conception du syndicalisme diamétralement opposée : satisfaire quelques-uns et privilégier « la com » plutôt que le travail et l'argumentation dans les instances. Nous ne sommes pas élus pour donner les résultats avant tout le monde ou satisfaire telle catégorie de collègues. Notre objectif est bien de garantir un mouvement transparent, qui respecte les règles établies et les décisions prises en CAPD. **C'est dans cet esprit que nous attendrons la fin de cette CAPD pour publier les résultats du mouvement.**

Rythmes scolaires : le SNUipp-FSU 66 vous consulte

Les communes devraient pouvoir choisir leur organisation scolaire et de nombreuses municipalités s'interrogent, voire se décident ...

Le SNUipp-FSU 66 tient à demander l'avis de chacune, afin de le porter à tous les niveaux. C'est l'avis des enseignant-es qu'il faut prendre en compte... Rien ne peut et de doit se faire sans eux.



Donnez votre avis sur : <http://66.snuipp.fr>



Mouvement départemental 2017

Confidentialité

Un premier échange a lieu autour de la confidentialité des résultats du mouvement. De nombreuses fuites sont dénoncées par M. le Secrétaire général, qui affirme que celles-ci sont beaucoup trop nombreuses et ce très tôt dans la procédure de préparation du mouvement. Le prémouvement du SNUipp-FSU 66 est aussi remis en cause largement. Nous avons précisé que ces fuites, sous forme d'indiscrétions, de coups de fils, de sms envoyés, ont été constatées en amont de la publication du pré-mouvement du SNUipp-FSU 66. Nous avons donc rappelé l'intérêt de la parution anonymée du travail des délégués du personnel, qui n'est pas celui de l'administration, afin que les participants au mouvement s'en saisissent, relèvent des erreurs et permettent d'éviter tout passe-droit. Les quelque 4 000 visites (pour 700 participants) sur le site du prémouvement attestent de l'intérêt général pour ce dispositif. Effectivement, beaucoup trop de fuites ont eu lieu, nominativement, certains prenant ces indiscrétions pour des promesses de postes.

Modifications de barème en cours de mouvement.

Il faut distinguer deux situations distinctes :

- *Des participants au mouvement demandent la prise en compte de bonification.* Dans ce cas, la circulaire précise une date limite qui doit être respectée.

- *L'administration fait une erreur en octroyant une bonification à tort.* Dans ce cas, le barème peut être corrigé jusqu'à la CAPD.

Affectations en bilingue

Priorité sur poste bilingue donnée aux néo titulaires du concours devant les habilités bilingues.

Pour le SNUipp-FSU 66, cette règle académique ne devrait pas concerner les P.O, elle priorise les titulaires du concours devant les habilités « initiation langue régionale » (comme chez les cousins occitans) alors que nous n'avons en Catalogne Nord que des habilités bilingues aux compétences linguistiques équivalentes aux titulaires du concours spécifique. Les deux types de recrutements sont reconnus tant dans les anciennes circulaires nationales que dans la nouvelle datée du 12 avril 2017. Ces collègues travaillent ensemble dans les classes bilingues depuis toujours, sans même savoir quel est le parcours de leur voisin. Jamais aucune différence n'avait été faite par le passé, y compris l'an dernier avec la présence de la même règle dans la circulaire mouvement. Le SNUipp-FSU 66 est donc de nouveau intervenu à ce sujet, rappelant encore ce qui avait été accordé lors de la précédente CAPD : application de la règle de priorité écrite dans la circulaire seulement en cas d'absence de poste bilingue vacant pour accueillir un jeune collègue du concours. L'Administration préfère revenir à une lecture stricte de la circulaire : le barème n'est plus le critère principal pour accéder à un poste bilingue, un « petit » barème peut désormais passer devant un habilité chevronné ayant travaillé des années en classes bilingues et souhaitant faire le mouvement, ou devant un nouvel habilité qui souhaiterait se lancer sur ce type de poste, ou encore un « ancien » issu du concours bilingue. Au final, il reste plusieurs postes bilingues vacants, ainsi que quelques collègues sans poste (en nombre moindre), mais d'ores et déjà deux collègues habilités obtiennent d'autres vœux sur postes monolingues, alors qu'il y a une pénurie de collègues et au grand risque de ne pas les retrouver sur des postes bilingues les années à venir.

Au delà de la rédaction imparfaite de cette règle (que nous dénonçons), la question sera remise sur la table l'an prochain lors de l'écriture de la future circulaire mouvement.

Autres points de l'ordre du jour

Plusieurs listes ont été validées en séance : liste d'aptitude pour accéder au corps des professeurs des écoles, allègements de service, bénéficiaires des postes adaptés, candidatures pour postes spécifiques. Tous les collègues concernés ont été informés. L'administration a proposé une circulaire concernant les demandes de DIF. Nous avons fait remarquer qu'elle n'était en rien conforme avec ce qui avait été décidé lors d'un groupe de travail en début d'année. L'administration va revoir cela ...

Questions diverses du SNUipp-FSU 66

- **Application « Demat' »** pour les autorisations d'absence : nous indiquons que des problèmes persistent, surtout quant à la confidentialité des demandes, la gestion des collègues brigades et la surcharge de travail pour les directeurs. L'administration nous indique que des améliorations sont attendues pour la rentrée prochaine. Dossier à suivre !

- **Autorisations d'absences pour formation** : nous dénonçons le nombre croissant d'autorisations d'absences accordées sans traitement pour formation. Le Secrétaire général nous assure étudier toutes les demandes avec attention.

- Demande d'informations sur le **nouveau découpage des secteurs d'interventions des enseignants référents** : l'IEN ASH nous indique que ce nouveau découpage s'est fait en tenant compte du nombre de dossiers de chaque collègue. Visiblement, d'autres critères auraient dû être pris en compte. Peut-être du changement à prévoir ... ?



ALENYA

ECOLE ELEM FRANCOISE LOPES-GIRONA
LAURENT NATHALIE BD MAL. TD 14,000
ECOLE MAT ELS OCELLETS
RENARD LAURENT BD F.C TD 26,817
RUIZ STEPHANIE ADJ MAT TD 618,000

ANSIGNAN

ECOLE MARC CHAGALL
ROCA FLORENCE CL. UN. TD 5,000

ARGELES SUR MER

ECOLE ELEM CURIE/PASTEUR
BLIN CAMILLE TRS TD 7,000
COGEZ FABIENNE RASED E TD 28,936
LEMAUR LUCIE TRS TD 5,000
MUNOZ PAULINE TRS TD 6,000
VALET AURELIE TRS TD 9,997

ECOLE ELEM MOLIERE

ALLEGRE VIRGINIE ADJ ELEM TD P 19,992
ECOLE MAT EDOUARD HERRIOT
CESSAC NICOLE ADJ MAT TD P 34,906
ECOLE MAT LES TAMARIS
CARDONA CORALIE ADJ MAT TD P 13,000

ARLES SUR TECH

ECOLE ELEM JEAN MOULIN
DESSENS NATHALIE ADJ ELEM TD 18,492
ECOLE MAT JEAN MOULIN
CUZZOLIN KARINE ADJ MAT TD 21,733

BAGES

ECOLE ELEM DU CANIGO
CROIBIER OLIVIER CLIS D TP 14,500
GAMBIER GENEVIEVE ADJ ELEM TD 22,000

BAHO

ECOLE ELEM PUBLIQUE
SENDRA CHRISTOPHE DIR ELEM TD 523,000

BANYULS DELS ASPRES

ECOLE ALBERT SAISSET
DUMOTIER ESTELLE BD MAL. TD 14,469

BOLQUERE

ECOLE PUBLIQUE
RICHER CAROLE ADJ ELEM TD P 25,000

BOMPAS

ECOLE ELEM FRANCOIS ARAGO
ASSALIT CHRISTIAN DIR ELEM TD 35,894
GOMEZ NICOLAS ADJ ELEM TD 14,000
MIRAILLES MELANIE ADJ ELEM TD 13,500
ECOLE ELEM JEAN MOULIN
LAHCINI MYRIAM ADJ ELEM TD 12,000
ECOLE MAT JEAN MOULIN
HAHUSSEAU JEROME BD MAL. TD 25,161
ECOLE MAT LOUIS PASTEUR
AUBIAN FREDERIC ADJ MAT TD 19,000

BOURG MADAME

COLLEGE PUBLIC
PEROY CHRISTINE UPI AFA 27,467
ECOLE PUBLIQUE
BRIAL CAYROL MARION CLIS D TP 7,000

BROUILLA

ECOLE PUBLIQUE
CULEBRAS DELPHINE DIR ELEM TD 30,997
DE ABREU AUDREY ADJ ELEM TD 15,997

CABESTANY

ECOLE ELEM BUFFON
BELLARD GUILLAUME ADJ ELEM TD 14,000
CROVATTI CECILE BD MAL. TD 15,997
GRAELS EMELINE ADJ L.V TD 3,000
MANYA SYLVAINIE ADJ ELEM TD 24,000
ECOLE ELEM JACQUES PREVERT
DELBART MAGGY PEMF TD 13,000
IGLESIAS MELISSA ADJ BIL TD 3,000
POUZOL BENEDICTE ADJ ELEM TD P 9,000
SARDA SYLVIA ADJ ELEM TD 15,000
STEEN MURIEL PSY. TD 33,000

ECOLE ELEM LUDOVIC MASSE

ROYER PASCALE BD MAL. TD 27,856
ZERBIB JOELLE ADJ ELEM TD 24,533
ECOLE MAT CHARLIE CHAPLIN
MUNOZ FERNAND ADJ MAT TD 34,964
ECOLE MAT LUDOVIC MASSE
MARTINVILLE ROMAIN BD F.C TD 10,836
RIGAUD LAURENCE ADJ MAT TD 24,000
ROCA JEAN HUGUES BD MAL. TD 33,731

CANET EN ROUSSILLON

ECOLE ELEM JEAN MERMOZ
DARNER PEREA VIRGINIE ADJ ELEM TD 23,000
FERNANDEZ MARYLINE ADJ ELEM TD 20,000
MALAFOSSE ERIC BD F.C TD 37,044
OMS SYLVIE ADJ ELEM TD 20,456
POLTEAU SANDRINE ADJ ELEM TD 22,433
ECOLE ELEM P.ET M.CURIE
CHAMPANHET THIFAINIE ADJ ELEM TD P 1,000
GADREAU FRANCOISE RASED G TD 28,922
GAILLARD VALERIE BD MAL. TD 24,500
GUY JEROME DIR ELEM TD 18,000
VARNIER JACQUELINE ADJ ELEM TD 19,642

ECOLE MAT LES PAQUERETTES

MOTHU MAGALIE DIR MAT TD 23,000

CANOHES

ECOLE ELEM JULIEN PANCHOT
VIDAL FABIEN ADJ ELEM TD 26,000
ECOLE MAT PUBLIQUE
BARBA CUFIE MARIE PIERRE ADJ MAT TD 19,000
DELEUZE FREDERIQUE ADJ MAT TD 25,606
FABRE BENEDICTE ADJ MAT TD 24,000

CASES DE PENE

ECOLE PUBLIQUE
BRET ELODIE ADJ MAT TD 10,492
PETROVIC DRAGAN BD MAL. TD 19,644

CATLLAR

ECOLE PUBLIQUE
CARDONA FREDERIC ADJ ELEM TD 28,817
GERVAIS YOULIA DIR ELEM TD 17,000

CAUDIES DE FENOUILLEDES

ECOLE JEAN JOSEPH MORER
SOL KARINE ADJ MAT TD 19,997

CERBERE

ECOLE ELEM JEAN JAURES
GALLANT MARION ADJ ELEM TD 1,000
PARIS LAURE BD MAL. TD 15,500

CERET

ECOLE ELEM MARC CHAGALL
AGUILAR JOSE DIR ELEM TD 32,983
ASPART INGRID BD BIL TP 5,000
FERRER SANDRA ADJ ELEM TD 15,000
ECOLE ELEM PABLO PICASSO
ROMERO HELENE BD MAL. TD 35,664

CLAIRA

ECOLE ELEM YVES DUCES
GUISSET BRUNO ADJ ELEM TD 14,833
ECOLE MAT LES CARIOULETTES
PIERRET JEREMY BD MAL. TD 4,000

CORNEILLA LA RIVIERE

ECOLE ELEM LES TILLEULS
ALMODOVAR MARIE PAULE BD MAL. TD 10,603

ELNE

ECOLE ELEM FRANCOISE DOLTO
LLENSE JENNY BD MAL. TD 9,586
ECOLE ELEM JOSEPH NEO
BATAILLON ALICE BD BIL TD 1,000
CADORET LAURENCE PSY. TP 16,994
CLARO ANNE MARIE ADJ ELEM TD 20,000
LABORDE DOUVILLE MAGALIE ADJ ELEM TD 14,000
ECOLE MAT LOUISE MICHEL
ECKENFELDER SANDIE BD F.C TD 18,964
ISRAEL JEREMIE ADJ BIL TD 24,000

ESTAGEL

ECOLE MAT PUBLIQUE
LORENZO FREDERIQUE BD F.C TD 3,000

FOURQUES

ECOLE PUBLIQUE
MOLES MAGALI BD MAL. TD 10,250

ILLE SUR TET

COLLEGE PIERRE FOUCHE
BOSSERT ANTOINE UPI TD 20,000



ECOLE ELEM LOUIS PASTEUR

BOTET FANNY ADJ BIL TD 1,000
CADUELA TEDDY TRS TD 2,000
FLACHAIRE EMILIE ADJ BIL TD 1,000
GRIEU CAROLE BD MAL. TD 19,000
LAFFORGUE AURORA ADJ BIL TD 1,000
LOPEZ CHARLES RASED E TD 35,922
PAGNON ANNE TRS TD 17,000
SARDA INGRID TRS TD 8,992

ECOLE ELEM PAUL LANGEVIN

BOUSQUET LAETITIA ADJ BIL TD 15,000
CAMPION MARTINEZ LAURE DIR ELEM TP 5,000
DECOUX FRANCOISE ADJ ELEM TD 29,181

ECOLE MAT LOUIS TORCATIS

TRABY FREDERIC ADJ MAT TD 20,617

LATOUR BAS ELNE

ECOLE ELEM J.DAURIACH

SANCHES JOELLE ADJ ELEM TD 15,306

LATOUR DE FRANCE

ECOLE MAT PUBLIQUE

ALARCON DANIEL BD MAL. TD 15,833

LE BARCARES

ECOLE ELEM JEAN MOULIN

GARRIGUE ANNE BD MAL. TD 3,000
VIEUILLE EMILIE ADJ ELEM TD 14,000

ECOLE MAT JEAN MOULIN

TRULL ELISABETH BD MAL. TD 18,639

LE BOULOU

ECOLE ELEM LA SUBERIAE

BAUDET CAROLINE ADJ ELEM TD P 16,822
GUYON AGNES BD MAL. TD 11,792
PAGES MAGALI ADJ BIL TD 13,000

LE PERTHUS

ECOLE PUBLIQUE

MONNE VERONIQUE ADJ MAT TD 17,000

LE SOLER

ECOLE ELEM FRANCOIS ARAGO

BONJEAN JENNIFER ADJ BIL TD 11,994
CATTIAUX GERALD TRS TD 21,942
FRENAL AURELIE ADJ ELEM TD 16,500
MARTINEZ ISABELLE TRS TD 27,000
RIBAS WILLIAM DIR ELEM TD 36,878
VIDAL VALERIE ADJ ELEM TD P 15,000

ECOLE MAT FRANCOISE DOLTO

PETIT PATRICIA CLIS D TD 25,997

LES ANGLÉS

ECOLE PUBLIQUE

MASI ALINE ADJ ELEM TD 27,325
VERGES MONIQUE DIR ELEM TD 31,847

LLUPIA

ECOLE ELEM PUBLIQUE

HOPPE FLORENCE ADJ ELEM TD 19,000

ECOLE MAT PUBLIQUE

METZGER ARAGON FRANCE BD MAL. TD 28,992

LOS MASOS

ECOLE PUBLIQUE

CLAUDON DERRIEN SANDRA ADJ ELEM TD 20,942

COUPET EMMANUEL DIR ELEM TD 12,000

MAUREILLAS LAS ILLAS

ECOLE MAT N. DE CONDORCET

TRINCHITELLA SANDRINE ADJ MAT TD 19,997

MAURY

ECOLE PUBLIQUE

ESPONDA EMMANUELLE ADJ ELEM TD 24,469

MILLAS

COLLEGE FRANCOIS BOURQUIN

CLOUET ETIENNE UPI TD 20,000

ECOLE ELEM PUBLIQUE

BOURRET ALLISON BD F.C TD 6,647

NEFIACH

ECOLE BERNARD PAYROU

RODRIGUES MARLENE ADJ ELEM TD 11,000

OMS

ECOLE PUBLIQUE

BIZARD CAROLE CL. UN. TD 5,000

OPOUL PERILLOS

ECOLE PUBLIQUE

PHALEMPIN ISABELLE ADJ MAT TD 22,986

OSSEJA

COLLEGE LA PERLE CERDANE

DAVIAUD ANNE LISE ENS.SPE. D TD 18,997
DESCOMPS ELSA ENS.SPE. E TP 10,992

ECOLE PUBLIQUE

CEGARRA DOROTHEE DIR ELEM TP 28,894

LABONNE MAYEULLE ADJ MAT TD 15,942

PASSA

ECOLE ACHILLE CADENAT

COQUET FLORENCE ADJ ELEM TD 14,000
DETAILLE VANESSA ADJ ELEM TD 12,000

PERPIGNAN

COLLEGE JEAN MOULIN

BLESSON DELPHINE UPI TD 12,000
HOURCADETTE ISABELLE CL. COLL. TD 6,000

COLLEGE SAINT-EXUPERY

MONE FREDERIQUE UPI TD 13,656

ECOLE LEON BLUM

EL GHRABLI NABIL CLIS D TP 10,994
GENTOT VANESSA ADJ ELEM TD 2,000
SALETTES HERVE PSY. TD 30,622

ECOLE ELEM ANATOLE FRANCE

CORNO TIMOTHE BD MAL. TD 1,000
DAURIACH MARIE ADJ ELEM TD 11,000
ROUBY EMMANUELLE DIR ELEM TD P 20,000
VERGE ANNE ADJ ELEM TD 17,572

ECOLE ELEM BLAISE PASCAL

AGGERI MARION ADJ ELEM TD 10,947
CAGNON MAGALI PEMF TD 23,000

LABDOUCI SALIMA PDMQDC TD 17,000

LAURENT MARTIAL BD MAL. TD 1,000

PIROTTE VALERIE PEMF TD 23,000

ECOLE ELEM CLAUDE SIMON

FARNET STEPHANIE ADJ ELEM TD 603,000

MEYER AUDREY ADJ ELEM TD 14,000

MIMOUNI SABRYA BD F.C TD 4,000

PAOLINI CECILE ADJ ELEM TD 10,000

ECOLE ELEM D'ALEMBERT I

GARIDOU OLIVIA ADJ CL. INIT. TD 22,994

KUNKEL SANDRINE ADJ ELEM TD 14,997

ECOLE ELEM D'ALEMBERT II

AYATS SOPHIE ADJ ELEM TD 7,000

BONNET CHRISTELLE ADJ ELEM TD 4,000

PROVENZA LAETITIA ADJ BIL TD 1,000

ECOLE ELEM EMILE ROUDAYRE

BOITELLE AURELIE DIR ELEM TD P 7,000

PERRIER LISA DECH.DIR. COMP. TD 6,997

SOLADIE JEAN BD F.C TD 13,000

SOLANE EMILIE ADJ ELEM TD 25,000

ECOLE ELEM GEORGES DAGNEAUX

BREDA RACHEL ADJ ELEM TD 10,500

ROUCAYROL LAURE DIR ELEM TD 42,000

SALLEFRANQUE VALERIE PEMF TD 37,000

ECOLE ELEM HYACINTHE RIGAUD

FESSARD BLANDINE BD F.C TD 5,997

SAQUE VALERIE PEMF TD 22,000

ECOLE ELEM J.J. ROUSSEAU

LAMBOUR CELINE ADJ ELEM TD 522,500

ECOLE ELEM JORDI BARRE

GAGNEUX CATHERINE ADJ ELEM TD 6,000

ECOLE ELEM JULES FERRY

GRANDJEAN VALENZUELA JULIE ADJ ELEM TD 14,000

ECOLE ELEM LES PLATANES

MEI LYDIA BD MAL. TD 2,997

VUILLAMIER CELINE CLIS OPTION C TP 4,000

ECOLE ELEM LUDOVIC MASSE

SEMPER BORIS ADJ ELEM TD 20,000

ECOLE ELEM PASTEUR/LAMARTINE

BIGOTTE PAULINE TRS TD 3,000

CHANUT AURELIE TRS TD 0,994

DUCHATEAU MELANIE TRS TD 1,000

FRANCES THERESE TRS TD 34,900

HERMOSILLA CATHERINE RASED G TD 33,869

JOFFRE MAGALIE TRS TD 17,367

MARGAIL LAURA ADJ ELEM TD 11,000

NUNEZ EMELINE BD BIL TD 1,000

RAYNAL CHRISTELLE DIR ELEM TD 32,939

ROIG CHRISTELLE ADJ ELEM TD P 4,000

SEFSOUF NADIA BD F.C TD 4,000

VIDAL MARIE TRS TD 3,000

ECOLE ELEM PIERRE DE COUBERTIN

GLAUDA PHILIPPE ENS.SPE. B TP 41,983

LOUIS VERONIQUE RASED G TD 46,492

ECOLE ELEM ROMAIN ROLLAND

ALBERNY LAURE ADJ ELEM TD 10,997

BASCOU PAULE ADJ ELEM TD 17,994

MARFIL AURELIA CLIS D TP 5,000



ECOLE ELEM SIMON BOUSSIRON

BATLLE PRISCILLA ADJ ELEM TD 5,000
ESCURAT CAROLINE ADJ ELEM TD 9,000
LOTHE GERALDINE ADJ ELEM TD 6,000
PELLETIER ANGELIQUE ADJ ELEM TD 6,000
TORREGROSSA SOPHIE ADJ ELEM TD 3,000

ECOLE ELEM VERTEFEUILLE

BESSOU CANDIE BD F.C TD 5,000
GUILLAUME FLORENT BD MAL. TD 2,961
JEANPIERRE LAETITIA ADJ ELEM TD 13,500

ECOLE ELEM VICTOR DURUY

BURNICHON SOPHIE PDMQDC TD 8,989
DESMOULINS CLAIRE ADJ ELEM TD 10,000

ECOLE ELEM VICTOR HUGO

ABADIE MARIELLE ADJ ELEM TD 2,000
BONMARCHAND GABRIELLE ADJ ELEM TD 2,000
GAGNEUX CINDY ADJ ELEM TD 6,000
MARTI CORINNE PDMQDC TD 28,994
MARTINEZ LAURE ADJ ELEM TD 3,992
MORANDI CHRISTOPHE ADJ ELEM TD 2,597
ROUSSEL ISABELLE DIR ELEM TD 33,050

ECOLE ELEM ZAY-CURIE

BOSCH CATHERINE BD MAL. TD 3,000
GARCIA CATHY TRS TD 816,000
LOUIS MEINA ADJ ELEM TD 7,000
MORIN PAOLA TRS TD 1,000

ECOLE MAT ANATOLE FRANCE

JAUME MANUELLE ADJ MAT TD 18,922
METTAY FABIEN BD MAL. TD 9,261

ECOLE MAT BLAISE PASCAL

FAURE HOURIEZ EVELYNE -3 ANS TD 23,000
MAES CAROLINE ADJ MAT TD 22,000
OUSTAILLER CLAIRE PEMF TD 31,000

ECOLE MAT CLAUDE SIMON

MARI SANDRINE ADJ MAT TD 27,894
MARQUET SANDRINE BD F.C TD 4,000

ECOLE MAT EDOUARD HERRIOT

JOUZEAU CLOTHILDE ADJ MAT TD 25,997

ECOLE MAT GEORGES DAGNEAUX

FIGUEROA ROBERT ADJ MAT TD 27,894
MARIAUD PILAR ADJ MAT TD 637,894

ECOLE MAT HYACINTHE RIGAUD

DESSIAUME FANNY BD F.C TD 4,000

ECOLE MAT J.J. ROUSSEAU

DARROUZES CAROLINE ADJ MAT TD 613,000
LEVERT AGATHE DIR MAT TD 28,000

ECOLE MAT JEAN AMADE

CORTIJO ELISABETH ADJ BIL TD 2,000

ECOLE MAT LUDOVIC MASSE

TARAL STEPHANIE ADJ MAT TD 22,000

ECOLE MAT PABLO PICASSO

AUMAITRE ANNELAURE DIR MAT TD 9,000

ECOLE MAT PIERRE DE COUBERTIN

ARGILES HENRIETTE BD F.C TD 12,000

ECOLE MAT SIMON BOUSSIRON

RUBIO VERONIQUE ADJ MAT TD 32,969

ECOLE MAT VERTEFEUILLE

BEER SABINE ADJ MAT TD 18,997

LABDOUCI MUSTAPHA BD F.C TD 8,000

LEBLAND OCEANE PEMF TP 3,000

ECOLE MAT VICTOR HUGO

FITERE SANDRA ADJ MAT TD 16,000

E.R.E.A.

CANAL JULIEN EDUC TD 14,000
CASTANY VINCENT EDUC TP 7,997
CLEMENTY LUCIE EDUC TP 2,000
DUVOIS VALERIE SEGPA TD 30,967
FOREL STEPHANE EDUC TP 11,000
SABAUT MAXIME EDUC TP 10,000

IME DEPTAL

DUARTE FREDERIC BD MAL. TD 16,947
LAFFITTE CHARLOTTE BD MAL. TP 1,000
PECORA CELINE BD MAL. TP 4,000

INSPECTION ACADEMIQUE

MARSELLI ELISABETH CPC E.P.S. TD P 30,000

INSPECTION ASH

FONS NASARRE ISABELLE ENS. REF. TD 24,000

INSPECTION ROUSSILLON

VALETTE THOMAS CPC E.P.S. TD 12,000

IUFM CTRE FORM.PERPIGNAN

DEQUIN PASCALE PEMF TD 26,000
SES SEGPA ANNEXEE COLL.PONS
PARADINAS CARINE SEGPA TP 20,000

PEYRESTORTES

ECOLE ELEM PUBLIQUE

MARTINEZ BEATRICE BD F.C TD 28,997

PIA

ECOLE ELEM FRANCOIS MITTERRAND

GUITER FANNY BD MAL. TD 3,000
GUYOCHET AUDREY PDMQDC TD 10,000
SIRE LINE ADJ ELEM TD 10,000

ECOLE ELEM LOUIS TORCATHIS

SAQUE CHRISTOPHE ADJ ELEM TD 7,986

ECOLE MAT MARIE CURIE

PRIOU MURIEL ADJ MAT TD P 8,997

POLLESTRES

ECOLE ELEM PAU CASALS

GANDOU SOUCHE MARIELLE BD F.C TD 32,583

PONTEILLA

ECOLE ELEM LONCLE JULES

MASSOL HINAULT JOHANNE ADJ ELEM TD 514,661

ECOLE MAT GAUDI

GUILLEM CARINE ADJ MAT TD 28,853
MENUET SOPHIE DIR MAT TD 13,000

PORT VENDRES

ECOLE ELEM PASTEUR

MASSON MARIE JOSE ADJ ELEM TD 16,500

ECOLE MAT J.PARES

CAILLARD SONIA DIR MAT TD P 36,567
CAILLOU VETION ALINE ADJ MAT TD 19,500
MIR MARTINE ADJ MAT TD 520,992

IME LA MAURESQUE

TIGNERES JULIE ENS.SPE. TP P 11,703

PRADES

ECOLE ELEM JEAN CLERC

PROST SOLER HOURIA ADJ BIL TD 17,972

INSPECTION PRADES

MARTIN CLAIRE CPC E.P.S. TD 16,997

PRATS DE MOLLO

ECOLE GEORGES CLERC

LLOPART KEVIN ADJ ELEM TD 1,000
METZGER CAROLE ADJ MAT TD 3,000

REYNES

ECOLE ELEM PUBLIQUE

ROBERT NATHALIE ADJ ELEM TD 524,000

RIA SIRACH

ECOLE PUBLIQUE

LEROY KARINE ADJ ELEM TD 13,000
PAYRE LUBERT ISABELLE ADJ ELEM TD 25,983

RIVESALTES

COLLEGE JOFFRE

PUEL CARINE UPI TP 21,842

ECOLE ELEM J.S.PONS

GOULAIS CECILE CLIS D TP 22,000
QUERU MANUEL DIR ELEM TD 20,311

ECOLE MAT MARCEL PAGNOL

BARRIERE CHANTAL PEMF TD 27,950
HUSTACHE AUDREY DIR MAT TD 16,997
PARRAUD CHRISTINE ADJ MAT TD 15,000

SEGPA ANNEXEE COLL.JOFFRE

DUBARRY MARC SEGPA TD 13,811

RODES

ECOLE PUBLIQUE

SCHAFT CECILE DIR ELEM TP 10,000

SALEILLES

ECOLE ELEM GEORGES SAND

GUGLIELMI ERIC ADJ ELEM TD 18,819
VANNIER VIRGINIE ADJ ELEM TD 20,000

ECOLE MAT GEORGES SAND

POUGET EMMANUELLE ADJ MAT TD 26,900
TROUSLARD EGLANTINE BD MAL. TD 3,000

SALSLES LE CHATEAU

ECOLE ELEM CLAUDE SIMON

ELLIN CAROLE ADJ ELEM TD 12,000

ECOLE MAT CLAUDE SIMON

MANGEL ANNIE CECILE ADJ MAT TD 26,000
SERDINYA

ECOLE PUBLIQUE

BLAISE LAVAUX BARBARA CL. UN. TD 4,000

SOREDE

ECOLE ELEM ANDRE CAVAILLE

LEHOX ESTELLE ADJ ELEM TD 14,997
SOURNIA

ECOLE PUBLIQUE

DURAND MARIE ANAIS ADJ MAT TD 1,000



ST ANDRE

ECOLE MAT ELISA JACOMET

RAILH FREDERIQUE ADJ MAT TD 21,833

ST CYPRIEN

ECOLE ELEM ALAIN

ROUSSON CELINE ADJ ELEM TD 14,956

TOURETTE EMILIE ADJ ELEM TD 15,000

ECOLE ELEM FRANCOIS DESNOYER

DORANDEU ANNE PSY. TD 22,997

GARCIA LAETITIA ADJ ELEM TD 18,967

SILAN ESTHER RASED E TD 24,000

ECOLE MAT LOUIS NOGUERES

LORENTE SYLVIE ADJ MAT TD 25,000

VIDRY PASCALE DIR MAT TD 18,514

ST ESTEVE

ECOLE ELEM PAU CASALS

BRUNET HELENE ADJ ELEM TD 15,986

PIFERRER VINCENT BD MAL. TD 14,000

PLAGNAT CHRISTELLE ADJ ELEM TD P

16,000

RESPLANDY ANNE ADJ ELEM TD P 24,000

ECOLE ELEM TORCATIS

GIACALONE KARINE ADJ ELEM TD 12,994

JAMET DELPHINE ADJ ELEM TD P 13,000

LARDEY ISABELLE RASED E TD 17,492

PIGUET SANDRINE ADJ ELEM TD 14,000

SERRA ESTHER ADJ ELEM TD 14,000

ECOLE MAT PAU CASALS

CATALA CAROLE DIR MAT TD 14,000

ST FELIU D AVALL

ECOLE ELEM LOUIS CLERC

HEMON CATHERINE ADJ ELEM TD 24,500

MOY RAYNALD ADJ ELEM TD 22,831

ECOLE MAT LA TROBADA

SITJAS MARYSE ADJ MAT TD 629,629

ST GENIS DES FONTAINES

ECOLE MAT PIERRE DE BROSSOLETTE

JEROME CLAUDINE DIR MAT TD 28,867

ST JEAN LASSEILLE

ECOLE PUBLIQUE

CASTANIER SEBASTIEN ADJ ELEM TD 16,833

NEGRE LUCILE BD MAL. TD 2,000

PICARD NADEGE ADJ MAT TD 17,733

QUINTA BRUNO ADJ MAT TD 16,739

SILVANO EMMANUELLE ADJ ELEM TD P
11,833

ST LAURENT DE CERDANS

ECOLE P. ET M. CURIE

RUBIO DELPHINE ADJ MAT TD 11,000

ST LAURENT DE LA SALANQUE

COLLEGE JEAN MERMOZ

PALOSSE ANNICK UPI AFA 30,500

ECOLE ELEM CHARLES PERRAULT

DELEMAILLY MILENE ADJ ELEM TD 4,000

MERIGNAC STEPHIE ADJ ELEM TD 6,000

VAZIA AURELIE ADJ ELEM TD 5,000

ECOLE ELEM JOSEPH CORTADA

CHAPPUIS FRANCOIS BD MAL. TD 10,000

ECOLE MAT VICTOR HUGO

NOEL CATHERINE ADJ MAT TD 23,953

ST NAZAIRE

ECOLE ELEM CHARLES RENOUVIER

SERDANE JOELLE ADJ ELEM TD 18,000

STE MARIE LA MER

ECOLE ELEM JULES FERRY

SAUNYER CHRISTELLE ADJ ELEM TD 14,000

ECOLE MAT CHARLES PERRAULT

RUIZ SAMUEL ADJ MAT TD P 19,986

SUZZONI CAMILLE ADJ MAT TD 22,931

TERRATS

ECOLE PUBLIQUE

LE MESTRE KLERVI ADJ MAT TD 16,000

THEZA

ECOLE ELEM MARCEL PAGNOL

FUSTER STEPHANE BD MAL. TD 10,833

THUIR

ECOLE ELEM JEAN JAURES

RICHARD ISABELLE RASED E TD 24,181

ECOLE ELEM JULES FERRY

HOPPE MATHIAS ADJ ELEM TD 21,000

TORREILLES

ECOLE ELEM JULES VERNE

LE TENDRE NELLY TRS TD 11,894

SALSA VIRGINIE TRS TD 6,000

TOULOUGES

ECOLE ELEM JEAN JAURES

DELHOSTE NATHALIE ADJ ELEM TD 27,794

MARTIN CELINE TRS TD 11,997

RIO EMMANUELLE TRS TD 11,000

TRESSERRE

ECOLE PUBLIQUE

BALANSA GUILLAUME BD MAL. TD 20,000

TORRES FRANCOISE ADJ ELEM TD 22,000

TROUILLAS

ECOLE MAT PUBLIQUE

FANTI VINCENT ADJ MAT TD 21,000

VERNET LES BAINS

ECOLE ELEM PUBLIQUE

AZZOPARDI CORINNE ADJ ELEM TD P 20,247

DELSENY ANNE ADJ MAT TD 13,500

FOURCADE DELPHINE ADJ MAT TD 15,000

POIRIER CHRISTELLE ADJ ELEM TD P 18,597

SALGAS JULIE ADJ ELEM TD P 13,997

VILLELONGUE DELS MONTS

ECOLE PUBLIQUE

BELMONTE FREDERIC BD MAL. TD 18,000

KOBLER STOECKEL ALEXANDRA ADJ ELEM
TD 19,000

RAYNAUD CLAUDINE ADJ ELEM TD 27,856

VILLENEUVE DE LA RAHO

ECOLE MAT ALFRED SAUVY

ASSEMAT CAROLINE ADJ MAT TD 20,000

BABINOT COT VIVIANE DIR MAT TD 47,792

VILLENEUVE LA RIVIERE

ECOLE PUBLIQUE

CROS MARCELINE ADJ ELEM TD 20,994

FISCHER MARTHE BD MAL. TD 9,000

Un ministre qui inquiète !

Jean-Michel Blanquer n'est pas un inconnu, loin de là. Il a été Recteur à deux reprises mais surtout le directeur de la DGESCO sous l'ère Sarkozy, c'est-à-dire le bras droit du ministre de l'Education Luc Chatel... Quand on sait que la période Sarkozy a été cinglante, pas seulement avec la suppression massive de postes (dont la casse des RASED) mais aussi avec la remise en cause de la formation initiale (le métier d'enseignant mérite-t-il une formation préalable?), et les attaques contre le droit syndical (mise en application du SMA et sanctions financières contre les enseignants, consécutives à l'interdiction des RIS sur le temps devant élèves)...

Le nouveau ministre, de sensibilité de droite, est un grand partisan de l'autonomie et du rôle accru des chefs

d'établissements. Si à ce jour Emmanuel Macron n'a pas fait sien l'instauration d'un statut hiérarchique des directeurs, on peut légitimement redouter le retour des EPEP (établissements publics d'enseignement primaire) qui pourraient changer radicalement le fonctionnement des établissements du 1^{er} degré ! Jean-Michel Blanquer a clairement conceptualisé la déréglementation qui porte en germe la casse des cadres collectifs, que ce soit pour les affectations comme pour les promotions.

Pour le SNUipp-FSU, ce n'est pas avec des injonctions, des coups de menton et le rappel récurrent du devoir de réserve que l'on améliorera le système éducatif. C'est par la confiance accordée aux professionnels de terrain, par la formation continue et par le travail en équipe qu'on fera évoluer un service public qui doit rester national.

Jérôme GUY